

LIVRET D'ACCUEIL des élèves de C.P. Rentrée 2022-2023



L'entrée dans une nouvelle école est un tournant dans la vie des enfants, en particulier quand il s'agit de l'entrée au Cours Préparatoire.

Pour vous aider à aborder ce changement avec votre enfant, la LIPE, association indépendante de parents d'élèves, présente à l'école Logie, a souhaité vous remettre ce livret.

PRESENTATION DE L'ÉCOLE

Les coordonnées de l'école

Adresse : 14 rue du Cayla 92400 Courbevoie
Téléphones : 01 71 05 78 55 / 01 71 05 78 57
Mel : logie@ecoles.ville-courbevoie.fr
Blog : <http://blog.crdp-versailles.fr/ecolelogie/>

La Direction

Madame **Florence Labbé** dirige l'école Logie depuis la rentrée 2014.

La Directrice est déchargée de classe à temps complet, afin de coordonner l'ensemble des tâches de direction de l'école : rapports avec la mairie, coordination scolaire, animation pédagogique avec les enseignants, relations avec les familles.

L'Enseignement

A la rentrée de septembre 2021, le nombre d'élèves était d'environ 331 répartis dans 13 classes dont **3 CP**. L'école bénéficie du dispositif ULIS (Unité localisée pour l'inclusion Scolaire)

Les Locaux

L'école Logie comprend deux niveaux :

- au rez-de-chaussée, se trouvent le réfectoire, 3 salles de classe, la salle plurivalente, le gymnase, une salle d'activité VAL, le bureau de la direction, une infirmerie, les cours, toilettes...
- au premier étage sont réparties les 12 autres salles de classes, la bibliothèque, la salle informatique, la salle des maîtres ainsi que des toilettes.

Le Personnel

En dehors des heures d'enseignement, votre enfant rencontrera tout au long de sa journée, les personnes suivantes :

- Le personnel de service (8 personnes) sont en charge de l'entretien des locaux et sont au service des enfants pour tous les sujets liés à l'hygiène et à l'alimentation dans l'école.
- 2 gardiens les accueillent et veillent sur eux à l'arrivée le matin et à la sortie. Brigitte et Philippe sont présents en alternance par demi-journée. Ils sont également en charge de l'articulation entre le VAL et l'école, notamment pour gérer toutes les inscriptions hors temps-scolaires.
- Les AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) viennent en aide aux enfants en situation de handicap, sous la direction de leur maîtresse. Une AESH est dédiée à l'ULIS.
- La bibliothécaire (BCDiste), **Fatou**, accueille les élèves pendant la pause méridienne (11h30 à 13h30) et accompagne aussi les enseignants et les élèves lors de leurs projets autour du livre.
- Les animateurs VAL, dirigés par **Chaher**, directeur et **Alexandre**, directeur-adjoint, sont au sein de l'école sur les temps de la garderie (matin et soir), la pause méridienne, le mercredi après-midi et durant les NAPs du vendredi après-midi.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

La Rentrée

La rentrée scolaire de tous les enfants est prévue **le Jeudi 1^{er} septembre**. L'heure d'accueil des CP se fera exceptionnellement en décalage par rapport aux autres classes. Le lendemain, les enfants commenceront comme tous les autres à 8h20.

Les horaires

L'école ouvre ses portes à 8h et les referme à 18h45.

Être à l'heure est important
pour votre enfant

Les enfants peuvent arriver à l'école entre 8h et 8h20 lors de la **garderie du matin**, sous réserve qu'ils soient inscrits préalablement via votre **Espace Courbevoie Chez Moi**.

Si vous ne laissez pas vos enfants à la garderie du matin, vous pouvez les déposer entre 8h20 et 8h30 à l'école.

A 8h30, la sonnerie retentit et les portes ferment ! Pour la rentrée de septembre, une nouvelle entrée sera créée pour les CP dans le petit square adjacent à l'école.

Les sorties possibles tout au long de l'année, sont :

- Lundi, mardi et jeudi,
 - à 11h30 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la **cantine** avec un retour dès 13h20 et au plus tard à 13h30,
 - à 16h30 après la **classe**,
 - entre 18h00 et 18h45 pendant la **garderie du soir**,
- Mercredi,
 - à partir de 11h30 après la **classe** et au plus tard, jusqu'à 12h30 durant la **garderie** pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisir l'après-midi,
 - à partir de 17h le soir après **l'accueil de loisirs**
- Vendredi,
 - à 11h30 après la **classe**,
 - à 13h30 après la **cantine**,
 - à partir de 16h30 après les **NAPs**



Les retards sont facturés 10€ aux familles.

LE QUOTIDIEN SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

Sur une journée

- **Garderie du matin : de 8h00 à 8h20.**
Les enfants sont pris en charge par les animateurs. Il est cependant nécessaire de s'inscrire, a minima occasionnellement, sur le portail Courbevoie Chez Moi, afin que votre enfant apparaisse sur la liste des enfants qui peuvent être accueillis en garderie du matin.
- **Entrée du matin : de 8h20 à 8h30.**
Les portes ferment à 8h30, veillez à ne pas déposer votre enfant en retard, l'arrivée en retard dans sa classe est souvent mal vécue !

- **Récréations :**

Elles durent 15 minutes le matin et l'après-midi. Les cours sont colorés, un salon de jardin et des jeux sont à disposition des élèves.

- Les jeux pratiqués en récréation sont soumis au règlement intérieur.
En cas de pluie, les enfants restent sous le préau.

- **Pause déjeuner : de 11h30 à 13h30.**

Les CP qui déjeunent à la cantine, mangent en premier, et sont aidés par les animateurs pour prendre leurs repas (découpe, dépose des plateaux...). Un roulement est prévu pour les autres classes.

Les enfants qui déjeunent à domicile peuvent revenir entre 13h20 et 13h30.

Les enfants pourront accéder certains midis à la bibliothèque sous l'accompagnement de la bibliothécaire, Fatou.

Des ateliers animés par le VAL sont également proposés durant la pause méridienne : danse, football dans la cours, dessins, origami, bracelets, jeux de sociétés, etc. Ces animations peuvent changer d'une année sur l'autre.

- **Sorties : 16h30**

A 16h30, les sorties s'effectuent par l'une des deux portes de l'école. Ces portes de sorties seront les mêmes tout au long de l'année.

Il est rappelé que le plan Vigipirate est toujours actif et que l'autorisation de franchir la grille doit être demandée pour toute personne autre que les élèves. De même, les élèves qui sont rentrés dans l'école n'en ressortent pas en dehors des horaires autorisés.

- **L'étude : de 17h00 à 18h00 (lundi, mardi et jeudi)**

L'inscription de votre enfant à l'étude se fait sur le portail Courbevoie Chez Moi. L'étude est assurée par les enseignants volontaires.

Les enfants qui restent à l'étude goûtent de 16h30 à 17h00, puis rentrent en étude de 17h à 18h. Le goûter est obligatoirement fourni par la mairie.



Il n'est pas possible de venir récupérer votre enfant avant 18h lorsqu'il est inscrit à l'étude.

- **La garderie du soir : de 18h à 18h45 (lundi, mardi et jeudi)**

Cette garderie n'est ouverte qu'aux enfants qui seront restés préalablement à l'étude dirigée, de 17h à 18h, ou aux enfants ayant pratiqué une activité postscolaire dans l'école sur ce même horaire.

- **Le mercredi**

Il y a cours de 8h30 à 11h30.

Si votre enfant ne fréquente pas le centre de loisirs le mercredi après-midi, vous pouvez venir le récupérer à partir de 11h30. Votre enfant pourra être accueilli en garderie de 11h30 à 12h30, gratuitement, et dans ce cas, vous pouvez venir le chercher à tout moment jusqu'à 12h30 au plus tard.

Si votre enfant fréquente le centre de loisirs, il est pris en charge à partir de 11h30 par les animateurs, prend son déjeuner à la cantine et participe ensuite aux activités du centre de loisirs. Vous pourrez venir le chercher à partir de 17h et jusqu'à 18h45 au plus tard.

- **Le vendredi**

Il y a cours de 8h30 à 11h30.

Plusieurs organisations sont ensuite proposées :

- Sortie à 11h30,
- Déjeuner à la cantine puis sortie à 13h30,
- NAP de 13h30 à 16h30
- Garderie de 16h30 à 18h45
-

Sur la semaine

Des **activités postcolaires** sont proposées aux enfants de l'école Logie. Les activités proposées **pour les CP** sur l'école sont :

- **Story time** Vendredi de 17h - 18h : CP/CE1/CE2
- **Théâtre :** Mardi de 17h à 18h15 : CP/CE1
- **Modern'Jazz** Lundi ou Mardi de 17h à 18h15 : CP/CE1

En cas d'activité postcolaire, le goûter est obligatoirement fourni par la mairie.

Réunion de rentrée

Chaque année, quelques semaines après la rentrée scolaire, une réunion d'information par classe est organisée par l'enseignant de votre enfant. Cette réunion se déroule dans la classe de votre enfant et la date vous sera communiquée via le carnet de correspondance.

Ainsi vous aurez l'occasion de faire connaissance avec l'enseignant de votre enfant, de découvrir sa classe mais aussi de connaître le programme qui attend votre enfant au CP.

Le Cahier de correspondance (ou liaison)

Il est distribué à chaque enfant le jour de la rentrée : il assure le lien indispensable et quotidien entre les enseignants et les familles, et réciproquement. Il restera en permanence dans le cartable de votre enfant.

Vous pouvez y inscrire les messages à destination de l'enseignant, et vous **devez** signer chaque mot qui y est inscrit par l'enseignant, pour attester de sa lecture. Nous vous encourageons à le consulter quotidiennement.

Le Règlement intérieur

Il va être remis à votre enfant en début d'année, dans le cahier de correspondance. Vous devrez le lire et le signer. Lisez-le avec votre enfant, les règles de jeu dans la cour notamment l'aideront à comprendre et appréhender son quotidien.

Les enseignants fixent également des règles de vie en classe et demandent parfois à l'enfant de prendre connaissance d'une charte propre à sa classe.

SUR LE TEMPS DE L'ÉCOLE :

- Les objets contondants ou tranchants,
- Les briquets ou allumettes,
- Les téléphones mobiles, qui seront confisqués,
- Les bonbons, également interdits sauf pour les fêtes et, dans ce cas, distribués par les enseignants,
- L'argent, en dehors des sommes demandées par l'école,
- Les bijoux et les écharpes, fortement déconseillés pour raison de sécurité,
- Certains jeux, cordes à sauter, élastiques et autres, susceptibles d'être détournés de leur usage récréatif, seront confisqués dans ce cas.



SUR LE TEMPS VAL : INTERDICTION D'AMENER TOUT OBJET OU JOUET.

La Coopérative

La coopérative permet de financer différentes activités ou du matériel qui, sans cette participation familiale, ne pourraient avoir lieu ou être acquis : spectacles, matériel pour la classe ou la cour, sorties, activités diverses, etc.

Les comptes sont tenus par deux enseignants bénévoles, et contrôlés par les représentants de parents d'élèves.

Des appels auront lieu dans l'année, la cotisation est facultative. Les sommes versées par les parents sont mises en commun et redistribuées sur chaque classe en fonction du nombre d'enfants par classe.

L'aide aux élèves en difficulté (APC – Activités Pédagogiques Complémentaires)

Bon nombre de difficultés peuvent trouver leur solution au sein de la classe ou du cycle. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'enseignant, ou avec la Directrice, si vous estimez que votre enfant rencontre des difficultés.

Des cours de soutien scolaire ont été mis en place. Les parents devront donner leur accord pour que leur enfant y participe. Le détail de l'organisation de ce soutien répondant aux directives de l'Inspection Académique sera indiqué par les enseignants à la rentrée.

Il peut arriver que l'intervention de personnels spécialisés se justifie. Il est alors fait appel au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) qui peut proposer une aide pédagogique spécialisée et/ou aide rééducative spécialisée, en coopération avec les enseignants. Par ailleurs, une aide psychologique peut-être sollicitée. La psychologue scolaire peut vous recevoir avec votre enfant.

La Cantine

La participation financière des familles est établie à partir du quotient familial calculé en 2022 sur la base de votre avis d'imposition, que vous aurez communiqué à la mairie :

Repas réguliers : Vous avez/allez procéder à l'inscription de votre enfant auprès des services municipaux via internet. Si votre enfant est inscrit en cantine régulière et que vous ne souhaitez pas qu'il déjeune un midi, il faut inscrire un mot dans son cahier de correspondance pour en avertir l'enseignant.

Repas occasionnels : Si vous souhaitez que votre enfant déjeune ponctuellement à l'école, il vous suffit de l'indiquer sur le cahier de correspondance. Pensez également à l'inscrire sur Courbevoie Chez Moi pour qu'il soit bien enregistré pour la cantine en occasionnel.

Menus : Les repas sont livrés chaque jour à l'école par le prestataire ELIOR. Ils sont réchauffés sur place par le personnel de cantine. Les menus sont consultables sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école, sur le site Internet de la Mairie, et sur l'application du prestataire.

En 2018, la cantine a changé de visage : comme dans les selfs, il y a des îlots où les enfants vont se servir.

La LIPE veille, tout au long de l'année, à l'équilibre gustatif et à la qualité du repas des enfants. Des visites cantine sont effectuées ponctuellement, et ce point est régulièrement abordé en conseil d'école, et avec les élus municipaux en rendez-vous.

La mairie a également créé une « Commission Menu » réunissant les élus et fonctionnaires de la mairie en charge de la restauration scolaire, le prestataire, ainsi que les associations de parents d'élèves représentatives de la ville, dont fait partie la LIPE.

Cette commission se réunit tous les trimestres pour discuter des repas à venir, recueillir le retour des enfants et déguster certains nouveaux plats. N'hésitez pas à nous faire régulièrement des remontées !

Les Fournitures Scolaires

La liste des fournitures scolaires vous a été remise par votre école maternelle. Limitez vos achats à cette liste. A la rentrée, les enseignants pourront la compléter de fournitures en fonction de leurs propres besoins.

La LIPE a mis en place un partenariat avec le site "Rentreediscount.com" pour la commande des fournitures.

Avec le code **22RA1V11**, sur <https://www.rentreediscount.com/> vous pourrez retrouver votre liste dans un panier pré-rempli en saisissant le code postal de Courbevoie et sélectionnant votre école/classe, et bénéficier de la **livraison gratuite à domicile**.



 N°1 des fournitures scolaires
en ligne 
nous, on est cap !

Étiquettes

Pour marquer les affaires de vos enfants (vêtements, matériel scolaire...), la LIPE vous permet de bénéficier chez **A-qui-S** de:

- 5% de réduction dès le 1^{er} produit commandé
- 10% de réduction à partir du 3^{ème} produit commandé
- 15% de réduction à partir du 6^{ème} produit commandé

Connectez-vous sur le site www.a-qui-s.fr et indiquez le code **COU1318**.

Le Sport et les classes transplantées

Le Sport fait partie des apprentissages obligatoires dans la scolarité de votre enfant. En CP, les activités sportives de votre enfant, assurées par les enseignants varieront en fonction des ceux-ci et de leurs souhaits :


- **La piscine** : obligatoire en CP
- **Le sport encadré** : la mairie propose des sports (ping-pong, football, GRS, patinoire, etc.) aux enseignants. Ces activités sportives sont généralement proposées entre 6 et 8 séances et sont encadrés par les animateurs sportifs de Courbevoie. Les enseignants choisissent en fin d'année l'activité sportive qu'ils aimeraient offrir à leurs futurs élèves.
- **Le cross inter-écoles** : chaque année, la mairie organise entre octobre et novembre un cross inter-écoles et inter-classes. Ce cross se déroule au parc de Bécon et est encadré par les animateurs sportifs de la ville. Depuis 2016, seuls les élèves des CE2, CM1 et CM2 font le cross. Les élèves de CP et de CE1 participent à des jeux sportifs.

Quelles que soient les sorties (sport, cinéma, etc.), les enseignants ont besoin de parents pour accompagner ces sorties et assurer la sécurité de vos enfants. Un mot vous prévient dans le cahier de correspondance. N'oubliez pas de vous inscrire, les sorties seront annulées à défaut d'accompagnateur. Nous ne remercions jamais assez les parents qui, par leur disponibilité et leur bonne volonté, permettent aux enseignants et aux enfants de faire ces sorties.

Les Classes transplantées : les enseignants transmettent leurs demandes de classes transplantées à l'inspection et à la mairie qui en assure les moyens (locaux, cars, animateurs). Elles ont lieu sur des sites différents selon les thèmes et contenus pédagogiques retenus par les enseignants : Megève, Angleterre, Allemagne, etc.

Les enseignants vous donneront de plus amples informations lors de la réunion de rentrée.

LA STRUCTURE EXTRA SCOLAIRE

Les structures extra-scolaires (pause méridienne, Temps d'activité périscolaire, activité  postscolaires, garderies du matin et du soir, du mercredi midi, - accueils de loisir du mercredi après-midi et des vacances scolaires) sont animées par des équipes du VAL (Vacances Accueil Loisirs), qui dépendent de la Mairie.

Animateurs

L'équipe des animateurs VAL Logie est encadrée par le binôme de direction.

En 2021/2022, l'équipe d'animateurs étaient composées de 17 animateurs et 2 directeurs, répartis ainsi :

- 3 animateurs à la garderie du matin pour 20 enfants
- 15 animateurs à la pause méridienne pour 290 enfants
- 5 animateurs à la garderie du soir, pour 45 enfants
- 13 animateurs ou intervenants extérieurs, et 1 bécédiste aux NAP du vendredi après-midi pour 160 enfants ; 2 animateurs et 1 directeur à la garderie du mercredi midi pour 30 enfants
- 8 animateurs pour l'accueil de loisirs du mercredi après-midi pour 70 enfants

Pause Méridienne (11h30 – 13h20)

Tous les jours, des activités en libre-service sont proposées par les animateurs aux enfants. Cette année, les activités proposées étaient les suivantes : origami et/ou bracelets ; activités de construction (Kapla) ; dessin et l'accès à la bibliothèque en compagnie de la bcdiste Fatou.

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Conformément au projet éducatif territorial (PEDT) de Courbevoie, les trois heures de NAP du vendredi après-midi ont été divisées en deux créneaux :

- Activités calmes et détente de 13h30 à 15h00 : favorisant à la fois le repos et l'échange entre enfants, sont prioritairement mises en place.
- Activités nécessitant plus de concentration et de dynamisme de 15h00 à 16h30.

La répartition des enfants se fait par niveau (CP, CE, CM). Le planning des activités change à chaque cycle (temps entre 2 périodes de vacances scolaires), et les enfants de tous niveaux bénéficient d'activités en extérieur.

Centre de Loisirs du Mercredi (ALSH - 11h30 – 18h45)

Tous les ans un projet pédagogique est déterminé avec un objectif précis et des activités en lien avec ce dernier.

Sorties durant les horaires du VAL

Il n'est pas possible de quitter le VAL en dehors des horaires prévus par la Mairie. Seuls les élèves dont le handicap est reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont autorisés à se rendre à des rendez-vous médicaux. Un justificatif de la MDPH sera demandé.

Le Blog du VAL Logie

L'équipe VAL Logie a créé un Blog, disponible à l'adresse suivante : <http://vallogie.e-monsite.com/>

Vous pouvez y suivre les activités de vos enfants tout au long de leur temps VAL (NAPs et centre aéré du mercredi après-midi) avec des photos de leurs activités.

Le mot de passe vous sera communiqué lors de la réunion de présentation du VAL, à la rentrée.

Vous ne pouvez pas être à l'heure à l'école ?

- Le mercredi midi, après le temps de garderie de 11h30 à 12h30, si personne ne vient chercher l'enfant, celui-ci va à la cantine et est inscrit d'office au centre de loisirs pour tout l'après-midi. De même pour les NAP le vendredi.
- Vous souhaitez que quelqu'un de non autorisé d'avance récupère votre enfant (ex: un autre parent) : appelez le centre pour prévenir et envoyez un mail à val.logie@ecoles.ville-courbevoie.fr pour confirmer votre demande orale.
- **Appeler l'école au : 01.71.05.78.55 / 78.57**

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Qu'est-ce qu'un P.A.I ?

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il est mis en place lorsque la scolarité d'un élève nécessite un aménagement particulier (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence) en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies).

Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires. Le chef d'établissement est responsable de sa rédaction et de son application. À ce titre, il peut solliciter l'équipe pédagogique et éducative.

Qui le demande ?

Le PAI est élaboré par la famille ou par le chef d'établissement (avec l'accord de la famille) avec le médecin scolaire et/ou le médecin traitant qui rencontrent l'élève et/ou sa famille afin de cerner les besoins de l'élève pour déterminer les aménagements susceptibles d'être mis en place.

Quelles informations contient-il ?

Le PAI doit contenir des informations sur les régimes alimentaires à appliquer, les conditions des prises de repas, les aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant, les activités de substitution proposées. Afin de respecter le code de déontologie, aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document. Les symptômes visibles, les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'élève, les médecins à joindre doivent aussi y figurer.

Qui le signe ?

Le PAI est signé par les différents partenaires : la famille, le médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'enfant, le directeur d'école, le médecin de l'éducation nationale ou le médecin de la protection maternelle et infantile, l'infirmière scolaire, éventuellement l'AVS (auxiliaire de vie scolaire), et le représentant de la collectivité territoriale (en charge de l'organisation de la restauration scolaire).

Qui en a connaissance ?

Les membres de la communauté éducative et les partenaires concernés ont connaissance des mesures décrites dans le PAI. Il importe, dans l'intérêt même de l'élève, de rappeler le devoir

de confidentialité auquel tous les membres de la communauté éducative sont soumis. Il doit être communiqué, en accord avec la famille, aux personnes accompagnant l'enfant dans le cadre d'activités périscolaires, de sorties ou de voyages scolaires.

Quelle est sa durée de validité ?

Il peut donc être établi pour une période allant de quelques jours à une année scolaire. Il peut également être reconduit d'une année sur l'autre (réactualisation). En cas de voyage scolaire, le PAI doit être revu et adapté.

GLOSSAIRE DES TERMES SPECIFIQUES

Le VAL

Il s'agit de l'Accueil de Loisirs à Courbevoie. Le VAL s'occupe aussi bien des temps périscolaires que de l'accueil du mercredi après-midi (11h30 à 18h45), des NAPs le vendredi (11h30 à 18h45) ou encore, des vacances scolaires (Centre de Loisirs dans les écoles de 8h à 18h45, colonies de vacances).

L'inscription aux activités est réalisée via le Guichet Famille ou le portail mis à disposition par la mairie de Courbevoie, Courbevoie Chez Moi.

L'ULIS

Le dispositif d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) présent à Logie permet aux élèves en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire. L'enseignant référent de ces élèves adapte l'enseignement en fonction de l'âge, du handicap et des capacités de l'enfant.

Les Classes transplantées

La classe transplantée est l'appellation actuelle de la classe découverte (appelée encore classe verte, classe nature, classe de neige, classe de mer...). Cette classe se déroule en dehors de l'établissement scolaire et peut avoir lieu sur différents sites, en France ou à l'étranger.

Les NAP

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) sont proposées le vendredi de 13h30 à 16h30 dans les écoles ou dans les équipements sportifs et culturels voisins. Les NAP ne sont pas obligatoires. Le vendredi, l'enfant peut quitter l'école dès 11h30 ou après le déjeuner à 13h30.

Courbevoie Chez Moi

Courbevoie chez moi est un service en ligne qui permet de **préinscrire** vos enfants aux différentes activités périscolaires, postsecondaires, etc. :

- Les garderies du matin, du mercredi midi et du soir,
- La restauration,
- Les NAPs,
- L'étude,
- Les activités postsecondaires,
- Les accueils de loisirs des mercredis après-midi et des vacances,
- Les séjours vacances organisés.



Cet espace (<https://www.courbevoie-chez-moi.fr/>) vous permet également de **renseigner ou de modifier** vos informations personnelles et familiales (numéro de téléphone, adresse...), de télécharger vos documents et d'obtenir en ligne une attestation fiscale ou une attestation de présence.

Enfin, il vous permet **de gérer le paiement de vos prestations** soit par prélèvement automatique, soit par alimentation d'un compte en ligne.

Toutes les informations sur les activités des enfants en classe élémentaire peuvent se retrouver dans ce lien : <https://www.ville-courbevoie.fr/1449/enfance-jeunesse.htm>

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES



Le rôle des représentants de parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves à l'école primaire (école maternelle et élémentaire) sont élus par les parents des élèves de l'école. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Leur périmètre est large : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, intégration d'enfants handicapés, etc ...

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école.

Les représentants des parents siègent au conseil d'école et au conseil du VAL.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Les élections ont lieu en début de chaque année scolaire.

Il est important que vous participiez à ce vote : les parents d'élèves élus VOUS représentent.

Le conseil d'école

Le conseil d'école est l'organe obligatoire qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et est composé du directeur de l'école, qui le préside, des enseignants, d'un élu municipal de Courbevoie et des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes).

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

Le conseil du VAL

Le conseil du VAL n'est pas légalement obligatoire.

A Courbevoie, il siège une fois par trimestre, avant chaque conseil d'école. Le premier de l'année est ouvert à tous les parents des élèves de l'école, et permet de présenter le VAL à tous.

Le conseil du VAL est composé :

- du directeur du VAL de l'école, qui le préside, et de son adjoint(e)
- du coordinateur de secteur du VAL
- des représentants élus des parents d'élèves (3 représentants par association de parents d'élèves)

Y sont abordées les problématiques générales liées aux temps VAL : point sur les effectifs, les activités des enfants, la sécurité, etc.

La LIPE participe à ces deux conseils. N'hésitez pas à nous remonter tout point que vous souhaiteriez y voir aborder.

QUELQUES ETAPES IMPORTANTES

- 1) Enregistrement auprès de la mairie pour obtenir :
 - o L'identifiant et le mot de passe de votre « espace famille » et de « Courbevoie chez moi »,
 - o Le calcul du quotient familial qui permettra de déterminer le prix des activités pour votre enfant (avis d'imposition à fournir).
- 2) Inscription aux activités périscolaires et postscolaires via « Courbevoie chez moi » en occasionnel ou en régulier,
- 3) Validation des inscriptions par la mairie,
- 4) Enregistrement pour la journée des activités de vos enfants par les animateurs directement sur des tablettes,
- 5) Mise à jour de votre compte en fonction des activités consommées par votre enfant et enregistrées via la carte CQV (relevé de comptes directement sur Courbevoie-chez-moi),
- 6) Alimentation possible du compte si nécessaire directement sur Courbevoie-chez-moi.

Calendrier scolaire

- Rentrée scolaire : **jeudi 1er septembre**
- Vacances de la Toussaint : **du vendredi 21 octobre au soir au lundi 7 novembre au matin**
- Vacances de Noël : **du vendredi 16 décembre au soir au lundi 3 janvier au matin**
- Vacances d'hiver : **du vendredi 17 février au soir au lundi 6 mars au matin**
- Vacances de printemps : **du vendredi 21 avril au soir au mardi 9 mai au matin**
- Fin des cours : **Vendredi 7 juillet au soir**
- **Les écoles seront fermées pour le pont de l'Ascension (vendredi 14 mai 2021)**

INFORMATIONS PRATIQUES

LIENS UTILES

Le blog de l'école LOGIE	http://blog.crdp-versailles.fr/ecolelogie/	<u>Code remis à la rentrée</u>
Le blog du VAL LOGIE	http://vallogie.e-monsite.com/	<u>Code remis à la rentrée</u>
La Marie de Courbevoie	https://www.ville-courbevoie.fr/1449/enfance-jeunesse.htm	
Le programme des apprentissages des fondamentaux	http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html#lien2	
La restauration scolaire / menus	https://www.ville-courbevoie.fr/152/restauration-scolaire.htm	
Courbevoie Chez Moi	https://www.courbevoie-chez-moi.fr/	
L'école Logie sur le site de la LIPE	https://lipe-courbevoie.fr/elementaires/logie.html	
A-qui-S (étiquettes)	http://www.a-qui-s.fr	<u>Code : COU1318</u>
Rentreediscount (fournitures)	https://www.rentreediscount.com	<u>Code : 22RA1V11</u>

	LUNDI - MARDI - JEUDI	MERCREDI	VENDREDI
8h00 - 8h20	Garderie du matin <i>gratuite</i>	8h00 - 8h20 Garderie du matin <i>gratuite</i>	8h00 - 8h20 Garderie du matin <i>gratuite</i>
8h20 - 8h30	Récréation	8h20 - 8h30 Récréation	8h20 - 8h30 Récréation
8h30 - 11h30	Cours	8h30 - 11h30 Cours	8h30 - 11h30 Cours
11h30 - 13h20	Temps méridien (dont déjeuner)	11h30 - 12h30 Garderie du midi <i>payante</i>	11h30 - 13h20 Temps méridien (dont déjeuner)
13h20 - 13h30	Récréation	12h30 - 18h45 Centre de Loisirs (dont déjeuner et goûter)	13h20 - 13h30 Récréation
13h30 - 16h30	Cours		13h30 - 16h30 NAP
16h30 - 18h00	Etude (dont goûter)		16h30 - 18h45 Garderie du soir (dont goûter) <i>payante</i>
18h00 - 18h45	Garderie du soir <i>gratuite</i>		
HEURES DE SORTIES POSSIBLES	11h30 avec retour à 13h20 16h30 18h00 Entre 18h00 et 18h45	HEURES DE SORTIES POSSIBLES 11h30 Entre 11h30 et 12h30 Entre 17h00 et 18h45	HEURES DE SORTIES POSSIBLES 11h30 11h30 avec retour à 13h20 13h30 16h30 Entre 17h00 et 18h45

NOTRE ASSOCIATION

La **LIPE** est la Liste Indépendante des Parents d'Elèves, une association de parents d'élèves apolitique et locale, présente dans 18 établissements scolaires de Courbevoie, de la maternelle au secondaire, dont l'école Logie depuis 8 ans. La LIPE, c'est un réseau de parents qui relaie vos préoccupations pour obtenir des résultats concrets en toute liberté et toute indépendance. Si vous aussi, vous souhaitez nous rejoindre et participer à la vie scolaire de votre enfant, n'hésitez pas à nous contacter.

Nos valeurs : indépendance, ouverture, implication, transparence.

Votre enfant entre en élémentaire...

Vous voulez participer à la vie de votre école...

Vous souhaitez partager vos idées...

Vous voulez rejoindre une équipe active et volontaire...



Contactez-nous !





Liste Lipe en 2021-2022



Peggy DUVERNE



Nadia GAGNON



Aurore SERIOT



Samy MERBAH



Laure COLETTI



Astrid GAUDEFROY



Céline CHASSAGNOUX



Christelle REBEYRAT



Cynthia BASSOULET



Kamal SEKHAINE



Véronique
CASSANET- ALLEZY



Bénédicte
LANGE-FRENEHARD



Amina GUILLOUX



Claire-Julie FRELAUT



Aitab JED



Sandra MOLNAR



Yasmina GOUDJIL



Yajing LI

Si vous souhaitez recevoir :

- nos emails d'information,
- nos comptes rendus,
- nos newsletters,
- notre magazine « La Lipe Aime »



Inscrivez-vous au mail suivant ou scannez le flash code :

lipelogie@gmail.com

